



DECISION N°2023 -1169

**Marchés de prestations de services dans le cadre du
World Clean Up Day le samedi 16 septembre 2023 -
Prestations complémentaires**

Mission Développement Durable et Transitions énergétiques

Le Maire,

Vu l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux délégations de pouvoir susceptibles d'être consenties au Maire par le Conseil Municipal,

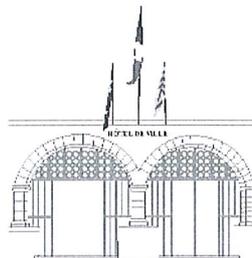
Vu les articles L2122-23 et L2122-18 relatifs aux subdélégations susceptibles d'être consenties par le Maire aux Adjointes et/ou Conseillers Municipaux,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 3 juillet 2020, donnant délégation de pouvoir au Maire pour les matières énumérées dans l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté du Maire en date du 28 juin 2021 portant subdélégation de signature à Monsieur François DUSSAUBAT, Adjoint au Maire.

Considérant que, dans le cadre du World Clean Up Day du samedi 16 septembre 2023, la réalisation des trois prestations nécessitent la mise en œuvre de plusieurs types de procédures :

- Procédure organisée sans publicité ni mise en concurrence préalables, en application de l'article R. 2122-8 du Code de la commande publique, pour une prestation d'animation afin de sensibiliser le public la Ville souhaite ainsi proposer des animations ludiques et pédagogiques sur les thématiques du tri, le recyclage, l'économie circulaire et la préservation de l'environnement
- Procédure adaptée en application des articles L.2123-1 et R.2123-1 3° du Code de la Commande Publique pour une prestation d'animation/présentation, avec 2 prestations d'animation/présentation, pour dynamiser l'évènement la Ville souhaite faire appel à un présentateur / animateur qui présentera les structures présentes sur les stands et échangera avec le public autour des différentes animations.



DECIDE

ARTICLE 1er :

De conclure des marchés, sans publicité ni mise en concurrence préalables selon les termes de l'article R-2122-8 du Code de la Commande Publique pour les prestations de services du samedi 16 septembre 2023, pour un montant total de 680,00 € HT répartis comme suit :

- Animation-1 « Sensibilisation pollution plastique » : la société Plastic at Sea, 1 rue Pierre FABRE, 66650 Banyuls-sur-Mer pour un montant de 680,00€ HT ;

De conclure des Marchés à Procédure Adaptée (MAPA) avec mise en concurrence selon les termes des articles L.2123-1 et R.2123-1 3° du Code de la Commande Publique pour les prestations de services du samedi 16 septembre 2023 pour l'événement World Clean Up Day, pour un montant total de 620,00 € HT répartis comme suit :

- Prestation-1 « Animation/présentation » : Mr Arnaud Hamelin, entrepreneur individuel, Le Petit Clos, 10 rue de la Junquera, 66100 PERPIGNAN pour un montant de 300,00€ HT;
- Prestation-2 « Animation/présentation » : Mr Loïc Escorihuela, entrepreneur individuel, 23 Av Général Leclerc, 66000 PERPIGNAN pour un montant de 320,00€ HT;

ARTICLE 2 :

Monsieur le Directeur Général des Services,
Monsieur le Directeur Général Adjoint des Services,
Monsieur le Receveur Municipal,

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera portée à la connaissance du Conseil Municipal

Fait à Perpignan, le - 9 OCT. 2023

ID Télétransmission : 066-216601369-20231009-180216-AU-J-J

Accusé reçu le :

Affiché le : - 9 OCT. 2023

M. François DUSSAUBAT, Pour le Maire par subdélégation l'Adjoint

